

La CFDT agit dans l'intérêt
de tous les cheminots !

La CFDT, signataire, a obtenu du + ! Les non signataires ont obtenu du - !

Juillet 2014

Octobre 2014



Infos

Accord

Salarial

- ✓ **Augmentation générale des salaires de 0,5%** qui s'applique sur les éléments de rémunération suivants: Traitement / Indemnité de résidence / Prime de travail / Prime de fin d'année et gratification annuelle d'exploitation

En valeur moyenne brute cela représente près de 200€ de + par an !!!

Gratification de vacances

- + 50€ soit 300€ /an

En valeur moyenne brute cela représente une augmentation de 50€ par an !!!

- ✓ **Convergence des allocations forfaitaires de déplacement sur le taux des agents cadre**

Cela représente près de 10% d'augmentation soit pour un agent qui percevait 300€ de déplacement par mois, un gain de 330€ à l'année !!!

- ✓ **Extension de l'allocation familiale supplémentaire aux personnels contractuels (AFS) annexes B et C**

Cela peut représenter (selon le grade de l'agent) jusqu'à 325€/mois d'allocation en + pour un agent ayant 3 enfants et 235€/mois et par enfant supplémentaire soit un gain de 6720€ (ex : pour 4 enfants) à l'année!!!

Pouvoir d'achat des cheminots

2015

La Prime

- ✓ Doublement du dispositif de reconnaissance des agents d'exécution dénommé « la Prime »

En valeur maximale cela peut varier entre 200 et 600€ par agent et par an !!!

GIPAC

- ✓ Reconduction du dispositif de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPAC)

En cas de décrochage de la rémunération d'un agent par rapport à l'inflation sur la période 2011/2014, il est versé une gratification individuelle du pouvoir d'achat destinée à rattraper la perte du pouvoir d'achat.

Création du TA2 13

- ✓ Accès à la position 13 pour les agents placés sur
- ✓ le niveau 2 de la qualification TA12 (TA2)

En valeur moyenne brute cela peut représenter près de 720€ de + par agent et par an !!!

Création du D2 19

- ✓ Accès à la position 19 pour les agents placés sur le niveau 2 de la qualification D18.

En valeur moyenne brute cela peut représenter près de 1260€ de + par agent et par an !!!

Création du D2 19+

- ✓ Accès au supplément de rémunération 19+ pour les agents placés sur D2 19 depuis 5 ans et plus de 50 ans.

En valeur moyenne brute cela peut représenter près de 1370€ de + par agent et par an !!!

Infos → La CFDT a déjà engagé de nouvelles négociations pour améliorer le pouvoir d'achat des cheminots, du type: Intéressement, Dividende, Prime exceptionnelle au titre de 2014, véritable 13^{ème} mois pour tous, chèques- déjeuner, chèques vacances, complémentaire santé, etc...



Infos

Accord

Salarial